

AVIS DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT : Communauté du Pays d'Aix, à l'attention de Mme Le directeur De la commande publique, Communauté du Pays d'Aix CS 40868, F - 13626 Aix en provence cedex 1, Tel : +33 488788800, Email : direction-marches@agglo-paysdaix.fr, Fax : +33 488788808

Adresse(s) internet :

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Point(s) de contact susmentionné(s)

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : Point(s) de contact susmentionné(s)

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Point(s) de contact susmentionné(s)

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR : Autre

I.3) ACTIVITÉ PRINCIPALE : Services généraux des administrations publiques.

I.4) ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LE COMPTE D'AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS :

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) INTITULÉ ATTRIBUÉ AU MARCHÉ PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

: Construction d'un centre opérationnel de collecte des ordures ménagères à Pertuis

II.1.2) TYPE DE MARCHÉ ET LIEU D'EXÉCUTION, DE LIVRAISON OU DE PRESTATION

: Travaux

Exécution

Lieu principal d'exécution : Chemin Bas de Saint Martin au sud de la commune : ZAC Saint Martin, au droit des parcelles 73, 133, et 136 de la section cadastrale BB, 84120 Pertuis

Code NUTS : FR826

II.1.3) L'AVIS IMPLIQUE : un marché public

II.1.4) INFORMATIONS SUR L'ACCORD-CADRE :

II.1.5) DESCRIPTION SUCCINCTE DU MARCHÉ OU DE L'ACHAT / DES ACHATS

: La consultation porte sur la réalisation d'un centre opérationnel de collecte des ordures ménagères à Pertuis (Vaucluse). Ce centre est destiné à assurer les fonctions de pôle de collecte pour les ordures ménagères de Pertuis et de Rognes : collecte sélective, collecte traditionnelle, gestion des parcs de conteneurs, de l'usage des moyens correspondants, du personnel régie et du matériel communautaire.

Le centre opérationnel sera implanté dans une zone actuellement majoritairement composée d'industries et de commerces.

II.1.6) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 45223220, 45223000

II.1.7) MARCHÉ COUVERT PAR L'ACCORD SUR LES MARCHÉS PUBLICS (AMP) : Oui

II.1.8) DIVISION EN LOTS : Oui

Il est possible de soumettre des offres pour : un ou plusieurs lots

II.1.9) DES VARIANTES SERONT PRISES EN CONSIDÉRATION : Non

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) QUANTITÉ OU ÉTENDUE GLOBALE : La présente consultation concerne la relance du lot n° 1 GROS OEUVRE d'un marché de travaux alloué en application des dispositions de l'article 10 du Code des marchés publics, composé de 10 lots lancés pour la construction d'un Centre opérationnel de collecte des ordures ménagères à PERTUIS dont les lots 2; 3; 4 ; 5 ; 7; 8 et 9 ont déjà été attribués. Les lots 6 et 10 sont en cours de consultation.

Le projet de travaux se situe chemin Bas de Saint MARTIN au sud de la commune de Pertuis, dans la ZAC SAINT MARTIN. Le centre sera créé au droit des parcelles 73, 133, et 136 de la section cadastrale BB. Le marché prend effet à compter de sa

date de notification et s'acheve a la fin du delai de garantie de parfait achevement.
Le delai global d'execution des travaux est de 12 mois, y compris: la periode de preparation d'une duree de 1 mois et la periode de 20 jours d'intemperies previsibles telle que definie au CCAP.

Le calendrier definitif fixant les dates et delais d'intervention des differents lots sera mis au point dans le cadre de la mission OPC devolue au maitre d'oeuvre et donnera lieu a la delivrance d'un Ordre de Service qui etablira le demarrage de l'execution des travaux. Ce calendrier deviendra alors contractuel. Le marche est conclu a prix global et forfaitaire.II.2.2) Informations sur les options

II.2.3) RECONDUCTION

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION

Informations sur les lots

Lot N°1

Intitule : Gros Oeuvre

1) Description succincte : Etudes d'execution relatives au present lot, etudes de synthese pour l'ensemble des lots, realisation du DOE; installations de chantier, terrassement, fondations, travaux en superstructure, maconnerie, enduits, chapes.

2) Classification CPV : 45223220

3) Quantite ou etendue

4) Indications quant a une autre duree du marche ou une autre date de commencement / d'achevement

5) Informations complementaires sur les lots

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) CAUTIONNEMENT ET GARANTIES EXIGÉS : Le marche ne prevoit aucun cautionnement. Toutefois, une retenue de garantie egale a 5% du montant du marche sera appliquee sur le versement de chaque acompte du marche. Il est precise que la retenue de garantie a pour seul objet de couvrir les reserves a la reception des travaux, ainsi que celles formulees, le cas echeant, pendant le delai de garantie. Cette retenue de garantie peut etre remplacee au gre du titulaire par une garantie a premiere demande.

III.1.2) MODALITÉS ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

ET/OU RÉFÉRENCES AUX TEXTES QUI LES RÉGLEMENTENT : Possibilite de cession ou de nantissement de creances

- Marche a prix global et forfaitaires, revisables

- Delai global de paiement a 30 jours conformement a l'article 98 du CMP

- Financement prevu au budget de la CPA sur ses fonds propres section investissement.

- En application de l'article 87 du CMP, une avance est accordee au titulaire

lorsque le montant initial du marche est superieur a 50 000 euro(s)HT et si le delai d'execution est superieur a 2 mois, sauf avis contraire de sa part indique dans l'acte d'engagement et sous reserve de la production d'une garantie a premiere demande.

III.1.3) FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVÊTIR LE GROUPEMENT D'OPÉ- RATEURS ÉCONOMIQUES ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ : Groupement solidaire a l'attribution

III.1.4) L'EXÉCUTION DU MARCHÉ EST SOUMISE À D'AUTRES CONDITIONS PARTICULIÈRES :

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) SITUATION PROPRE DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES, Y COMPRIS EXIGENCES RELATIVES À L'INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE OU DE LA PROFESSION :

Renseignements et formalites necessaires pour evaluer si ces exigences sont remplies : Les declarations,certificats et attestations prevus aux articles 44 et 45 du code des marches publics permettant la verification de la satisfaction des conditions d'acces a la commande publique (ces documents devront etre fournis pour chacun des membres du groupement eventuel):

- Une lettre de candidature comprenant l'identification du candidat, l'objet du marche et le numero du lot. Pour une soumission en groupement, les candidats indiqueront, par tous les moyens a leur convenance, la forme de leur groupement, l'identification des membres du groupement, ainsi que la designation du mandataire.

- le(s) document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitee a engager l'entreprise (extrait K bis, delegation de pouvoir, statuts...), ainsi qu'une habilitation du mandataire par ses co-traitants en cas de groupement d'entreprises.

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements

prononces a cet effet

- Une declaration sur l'honneur, dument datee et signee par le candidat, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnes a l'article 38 de l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiee et de l'article 29 de la loi no 2005-102 du 11 fevrier 2005 modifiee, conformement a l'article 43 du CMP. L'utilisation des imprimes DC1 et DC2 est autorisee. Ces formulaires sont telechargeables sur les sites suivants :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

III.2.2) CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Renseignements et formalites necessaires pour evaluer si ces exigences sont remplies : Pour chacun des membres du groupement eventuel :

-Une declaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se refere le marche, realises au cours des trois derniers exercices disponibles

Niveau(x) specifique(s) minimal(aux) exige(s) : Pour la verification de la capacite financiere des candidats, la moyenne des chiffres d'affaires sur les 3 derniers exercices devra etre superieure a 800 000 euro(s) HT

III.2.3) CAPACITÉ TECHNIQUE

Renseignements et formalites necessaires pour evaluer si ces exigences sont remplies : Pour chacun des membres du groupement eventuel:

-Une declaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernieres annees ;

-Presentation d'une liste des travaux executes au cours des cinq dernieres annees appuyees d'attestations de bonne execution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'epoque et le lieu d'execution des travaux et precisent s'ils ont ete effectues selon les regles de l'art et menes regulierement a bonne fin ;

-Declaration indiquant l'outillage, le materiel et l'equipement technique dont le candidat dispose pour la realisation de marches de meme nature ;

- Indication des titres etudes et professionnels du responsable des travaux de meme nature que celle du marche ;

- Justificatifs de la qualification minimale requise mentionnee.Pour justifier de ses capacites professionnelles, techniques et financieres, le candidat, meme s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient egalement prises en compte les capacites professionnelles, techniques et financieres d'autres entreprises, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces entreprises et lui.

Dans ce cas, il justifie des capacites de ce ou ces entreprises et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'execution du marche.

Les entreprises de creation recente pourront justifier de leurs capacites professionnelles, techniques et financieres par tout moyen de preuve et, notamment, par la presentation des titres d'etudes ou de l'experience professionnelle du ou des responsables des prestations

Niveau(x) specifique(s) minimal(aux) exige(s) : Pour la verification des capacites professionnelles, la qualification minimale ou equivalente requise est:

LOT 1: QUALIBAT 21

En l'absence de la qualification ci-dessus : la preuve de la capacite de l'entreprise peut etre apportee par tout moyen, notamment par des certificats d'identite professionnelle ou des references de travaux attestant de la competence de l'operateur economique a realiser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Ces elements de preuves devront etre lies et proportionnes a l'objet du marche.

III.2.4) MARCHÉS RÉSERVÉS : Non

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) TYPE DE PROCÉDURE : Ouverte

IV.1.2) LIMITES CONCERNANT LE NOMBRE D'OPÉRATEURS INVITÉS À SOUMISSIONNER OU À PARTICIPER :

IV.1.3) RÉDUCTION DU NOMBRE D'OPÉRATEURS DURANT LA NÉGOCIATION OU LE DIALOGUE :

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre economiquement la plus avantageuse appreciee en fonction des criteres enonces ci dessous par ordre de priorite decroissante :

1. Prix des prestations 70 %
2. Valeur technique 30 %

IV.2.2) UNE ENCHÈRE ÉLECTRONIQUE SERA EFFECTUÉE : Non

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) NUMÉRO DE RÉFÉRENCE ATTRIBUÉ AU DOSSIER PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR : N°14M045

IV.3.2) PUBLICATION(S) ANTÉRIEURE(S) CONCERNANT LE MÊMEMARCHÉ
Reference de l'avis sur un profil d'acheteur publiée au JO : 2013/S105-179422 du 01 juin 2013

IV.3.3) CONDITIONS D'OBTENTION DU CAHIER DES CHARGES ET DES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES OU DU DOCUMENT DESCRIPTIF

IV.3.4) DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES OU DES DEMANDES DE PARTICIPATION : 04/09/2014 à 12 h 00

IV.3.5) DATE D'ENVOI DES INVITATIONS À SOUMISSIONNER OU À PARTICIPER AUX CANDIDATS SÉLECTIONNÉS

IV.3.6) LANGUE(S) POUVANT ÊTRE UTILISÉE(S) DANS L'OFFRE OU LA DEMANDE DE PARTICIPATION : Français.

IV.3.7) DÉLAI MINIMAL PENDANT LEQUEL LE SOUMISSIONNAIRE EST TENU DE MAINTENIR SON OFFRE

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8) MODALITÉS D'OUVERTURE DES OFFRES

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ À CARACTÈRE PÉRIODIQUE :

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

VI.3) AUTRES INFORMATIONS : La CPA est un établissement public de coopération intercommunale. Les critères de sélection des candidatures sont les capacités techniques, financières et professionnelles des candidats, liées et proportionnées à l'objet du marché.

Les éléments de la valeur technique sont les suivants:

- Sous critère n° 1 : adéquation des moyens humains (effectifs/qualifications) et matériels affectés au chantier au regard des missions et travaux confiés - 60% ;
- Sous critère n° 2 : pertinence de l'organisation du chantier et de la mission de synthèse - 40%.

Chaque sous critère est noté de 0 (très mauvais ou pas de réponse) à 5 (excellent). La note technique est obtenue en calculant la somme des notes pondérées obtenues pour chaque sous critère de la valeur technique. Il lui sera ensuite appliqué le coefficient relatif au critère \square valeur technique \square des lots concernés.

Les notes cumulées des critères mentionnés ci-dessus permettront de classer les offres par ordre décroissant et de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat qui en fera la demande par courriel ou par télécopie aux coordonnées indiquées en haut du présent avis ou qui viendra le retirer à l'adresse géographique suivante : direction de la commande publique - 3, Cours Sextius 13100 Aix en Provence, aux heures d'ouverture des bureaux qui sont les suivantes : 8h30 - 12h30, 14h00 - 17h00 du lundi au jeudi et 8h30 - 12h30, 14h00 - 16h00 le vendredi sauf jours fériés. Il pourra être téléchargé par voie électronique à l'adresse internet suivante https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2014_bWV0umdx7h&v=1&selected=0

La remise des plis peut se faire :

- soit par envoi à l'adresse postale indiquée en haut du présent avis, pour tout envoi en recommandé avec accusé de réception,
- soit par dépôt contre récépissé ou pour tout autre mode d'acheminement (chronopost, UPS, FEDEX, etc...) aux horaires et à l'adresse géographique susvisée.
- soit par voie électronique à l'adresse internet suivante : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2014_bWV0umdx7h&v=1&selected=0

Le candidat devra impérativement choisir entre le dépôt de son offre sur la plateforme de dématérialisation ou l'envoi sur support papier ou sur support physique électronique. Lors du téléchargement du DCE, les candidats sont expressément invités à communiquer les coordonnées d'une personne physique et son adresse électronique afin qu'ils soient informés, en cours de consultation, des éventuelles erreurs matérielles, rectifications ou compléments d'information apportées au DCE initial

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS : Tribunal administratif de Marseille, 22/24 rue Breteuil, 13281 Marseille cedex 06, . Tel : +33

491134813. Fax : +33 491811387

Organe charge des procedures de mediation : Prefecture de region PACA - Comite consultatif interregional de reglement amiable des litiges (Cciral), boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20, . Tel : +33 491156374. Fax : +33 491156190

VI.4.2) INTRODUCTION DES RECOURS

VI.4.3) SERVICE AUPRÈS DUQUEL DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS : Greffe du Tribunal administratif de Marseille, 22/24 rue Breteuil, 13281 Marseille cedex 06, . Tel : +33 491134813. Fax : +33 491811387

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 23 juillet 2014

(Annonce parue dans *La Provence* éd. Aix/Pays d'Aix du 31/07/14)